



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture

*Deuxième Conférence internationale sur la nutrition*

***S'engager en faveur  
d'un futur libéré  
de la malnutrition***



***Deuxième Conférence  
internationale  
sur la nutrition***

19-21 novembre 2014

***Une meilleure nutrition,  
c'est une meilleure  
qualité de vie***



# Avant-propos

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont organisé conjointement la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) qui s'est tenue au siège de la FAO à Rome du 19 au 21 novembre 2014. La Conférence a réuni de hauts représentants de gouvernements, de la société civile et du secteur privé pour discuter des grands problèmes de nutrition actuels, examiner les progrès accomplis depuis la CIN1 en 1992 et adopter ensemble la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action pour l'éradication de la faim et de la malnutrition.

En vingt-deux ans, des progrès considérables ont été accomplis. Le nombre de personnes sous-alimentées a été abaissé de 210 millions et la prévalence des retards de croissance chez les enfants de moins de cinq ans a reculé, passant de 40 à 25 % – pour autant, nous ne sommes pas au bout de nos peines.

Plus de 800 millions de personnes continuent à souffrir de façon chronique de la faim, deux milliards d'individus présentent des carences en micro-nutriments et 160 millions d'enfants ont encore des retards de croissance. En outre, durant cette période, de nouveaux problèmes nutritionnels ont fait leur apparition – il y a aujourd'hui dans le monde développé et en développement plus de 500 millions d'adultes obèses. De nombreux pays sont aujourd'hui confrontés simultanément au triple fardeau de la malnutrition, à savoir la sous-alimentation, la faim cachée et l'obésité.

Pour relever ce défi, il faut avant tout réformer nos systèmes alimentaires. Il y a dans le monde des disponibilités vivrières suffisantes, mais nous ne sommes pas encore parvenus à assurer la sécurité alimentaire et une nutrition saine pour tous, principalement en raison de difficultés d'accès et d'une distribution géographique inégale.

Nous avons besoin de systèmes alimentaires qui comprennent des objectifs nutritionnels à chaque stade, de la production agricole à la transformation, à la commercialisation et à la consommation. En dehors du système alimentaire, la malnutrition est influencée par une multitude de facteurs, allant de la stabilité économique et politique à la disponibilité de soins de santé et d'eau potable. Les gouvernements et les entités publiques et privées des différents secteurs doivent s'unir et coordonner leurs efforts pour améliorer notre système alimentaire et atteindre nos objectifs nutritionnels, de manière écologiquement, socialement et économiquement durable.

L'un des principaux objectifs de la CIN2 était de faciliter une approche multisectorielle et multilatérale de la nutrition, en rassemblant des dirigeants des secteurs de la santé, de l'agriculture, de l'éducation, de l'eau, de l'assainissement et

## ■ Avant-propos

de l'hygiène, etc., ainsi que des parlementaires, de hauts-représentants d'organisations de la société civile et du secteur privé. Grâce à la présence de participants venus d'horizons très divers, les débats sur la nutrition ont été plus ouverts. La CIN2 était axée sur les résultats: elle avait pour but d'amener les pays à réfléchir et analyser les principaux problèmes de nutrition et à mettre en application des plans concrets pour y remédier.

Le succès de la CIN2 est démontré par l'approbation unanime des deux documents finals de la Conférence: la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action. Avec le nouveau Fonds fiduciaire «Action pour la nutrition», la CIN2 fournit aux gouvernements les outils dont ils ont besoin pour formuler des politiques et des programmes de nutrition efficaces et mettre en œuvre leurs plans. La FAO est prête à soutenir ce processus.

La nutrition est une question de santé publique et un bien public, et c'est ainsi que nous devons la traiter. L'élimination de la faim et de la malnutrition ne relève pas seulement de la responsabilité de quelques individus mais de nous tous. Les gouvernements doivent montrer le chemin, en travaillant en concertation avec les différents secteurs et en partenariat avec la société civile, le secteur privé et toutes les parties prenantes

Main dans la main, nous pouvons faire entrer la malnutrition dans le passé. C'est possible et nous devons le faire!



**José Graziano da Silva,  
Directeur général de la FAO**

# Faits marquants



Dans son allocution à la séance plénière, **Sa Sainteté le Pape François** a souligné que les personnes souffrant de la faim ne demandaient pas la charité mais la dignité, et qu'il était de notre devoir de les aider à réaliser leur droit à l'alimentation.

**Son Altesse Royale la Princesse Haya Bint Al Hussein**, Ambassadrice de l'ONU pour la paix, a prononcé un discours poignant sur les dégâts humanitaires et sociétaux causés par la malnutrition. Elle a ajouté que si nous ne nous décidons pas à agir, nous devenons complices de la faim.



**Sa Majesté la Reine Letizia d'Espagne** a rappelé dans son allocution à la séance plénière que la malnutrition constituait la principale cause de maladie dans le monde.

Dans son intervention, **Sa majesté le Roi Letsie III du Lesotho**, champion de la nutrition de l'Union africaine, a souligné que certains pays africains perdaient jusqu'à 16 pour cent de leur PIB à cause d'une mauvaise nutrition; il a appelé à un engagement politique fort et soutenu de la part de tous les dirigeants africains pour éradiquer la faim et la malnutrition.



## Faits marquants



**Le Vice-président de la Tanzanie Mohammed Bilal** a mis en évidence un thème important de la CIN2: la sécurité alimentaire et la nutrition nécessitent une approche globale, qui englobe l'appui à l'agriculture, l'amélioration de l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène.



**Melinda Gates**, co-présidente et administratrice de la Fondation Bill & Melinda Gates, a déclaré que toutes les priorités relatives à la santé et au développement étaient liées à la nutrition.



**Nadine Heredia, Première Dame du Pérou** et Ambassadrice spéciale de la FAO pour l'Année internationale du quinoa, a expliqué dans quelle mesure la faim et l'obésité étaient les manifestations d'un système alimentaire qui continue de faire passer le profit, le consumérisme et l'individualisme avant le bien-être, le bien commun et la santé des personnes.

# Introduction



La deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) était une réunion inter-gouvernementale inclusive sur la nutrition, organisée conjointement par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui s'est déroulée au siège de la FAO, à Rome, du 19 au 21 novembre 2014. La conférence a réuni 2 200 participants, dont des délégués de plus de 170 gouvernements – notamment plus de 100 ministres et vice-ministres, 150 représentants de la société civile et près de 100 représentants du milieu des affaires. Le Pape François, la Reine Letizia d'Espagne, Nadine Heredia, Première Dame du Pérou, le Roi Letsie III du Lesotho et Son Altesse Royale la Princesse Haya Bint Al Hussein se sont exprimés devant la Conférence en tant qu'invités spéciaux.

La Déclaration de Rome sur la nutrition et son Cadre d'action sont les principaux textes adoptés à l'issue de la Conférence. La Déclaration de Rome, réaffirmant les engagements pris en 1992 lors de la première Conférence internationale sur la nutrition, engage les pays à éliminer la faim et à prévenir toutes les formes de malnutrition à travers le monde – en particulier la dénutrition chez les enfants, ainsi que l'anémie chez les femmes et les enfants, entre autres carences en micronutriments – et à inverser la tendance à la hausse de l'obésité. La Déclaration de Rome sur la nutrition engage tous les pays à prendre 10 mesures en vue de transformer leurs engagements en matière de nutrition en actions.

Le Cadre d'action propose une série d'options politiques et de stratégies à caractère volontaire que les gouvernements, en concertation avec d'autres parties prenantes le cas échéant, peuvent utiliser pour mettre en œuvre les engagements de la Déclaration

de Rome sur la nutrition. Le Cadre propose une liste de 60 recommandations politiques et stratégiques qui peuvent être intégrées dans les plans nationaux relatifs à la nutrition, à la santé, à l'agriculture, au développement et à l'investissement, afin de garantir à tous une meilleure nutrition. Il préconise la création d'un environnement favorable à une action efficace et des mesures à l'appui de systèmes alimentaires durables. Ces mesures incluent: des investissements dans l'agriculture en faveur des pauvres et les petites exploitations agricoles pour améliorer l'alimentation et augmenter les niveaux de nutrition; des améliorations en matière d'éducation et d'information nutritionnelles, de protection sociale, de santé, d'accès à l'eau, d'assainissement et d'hygiène et de sécurité sanitaire des aliments; et des recommandations pour renforcer l'obligation de rendre des comptes. Ces deux documents sont l'aboutissement d'un an de délibérations incluant les contributions de la société civile et du secteur privé.

Les discussions et les engagements découlant de la CIN2 continueront de s'appuyer sur les processus et les initiatives politiques en cours à l'échelle mondiale pour contribuer à la réalisation du programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015, notamment en ce qui concerne l'identification des domaines prioritaires pour les pays et les régions, la définition des objectifs de développement en matière de nutrition et des politiques nécessaires pour réaliser ces objectifs, les évaluer et en rendre compte. La CIN2 contribue également à l'appel du Secrétaire général de l'ONU en faveur d'une meilleure cohérence des politiques aux niveaux mondial, régional, national et infranational, et d'un partenariat mondial pour le développement à tous les niveaux.

# ■ Déclaration de Rome sur la nutrition ■

## Nous félicitant de la participation de chefs d'État et d'autres invités de haut niveau

1. Nous, ministres et représentants des Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), réunis à Rome du 19 au 21 novembre 2014 à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, organisée conjointement par la FAO et l'OMS, pour examiner les défis multiples que pose la malnutrition sous toutes ses formes et identifier les moyens de les relever au cours des prochaines décennies;
2. Réaffirmant les engagements pris en 1992 à la première Conférence internationale sur la nutrition, aux Sommets mondiaux de l'alimentation de 1996 et 2002 et au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire de 2009, ainsi que les engagements pris au regard des cibles et plans d'action internationaux pertinents, et notamment les cibles mondiales 2025 de l'OMS en matière de nutrition et le Plan d'action mondial 2013-2020 de l'OMS pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles;
3. Réaffirmant le droit de chacun d'avoir accès à

une alimentation sûre, suffisante et nutritive dans l'exercice du droit à une alimentation adéquate ainsi que le droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim, conformément au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et à d'autres instruments pertinents des Nations Unies;

## Défis multiples que pose la malnutrition s'agissant d'un développement durable sans laissés-pour-compte et de la santé

4. Reconnaissons que la malnutrition sous toutes ses formes – dénutrition, carences en micronutriments, excès pondéral et obésité – non seulement nuit à la santé et au bien-être des populations en compromettant le développement physique et cognitif, ainsi que le système immunitaire, en exposant davantage les personnes aux maladies transmissibles et non transmissibles, en restreignant la réalisation du potentiel humain et en réduisant la productivité, mais constitue également un lourd fardeau, sous la forme de conséquences socioéconomiques négatives pour l'individu, la famille, la communauté et l'État;
5. Reconnaissons que les causes profondes de la malnutrition et les facteurs qui la favorisent sont complexes et multifactoriels:
  - a) la pauvreté, le sous-développement, une situation économique et sociale défavorisée sont les principaux responsables de la malnutrition, que ce soit dans les villes ou dans les zones rurales;
  - b) l'impossibilité d'accéder à tout moment à une alimentation suffisante, qui soit adéquate aussi bien en quantité qu'en qualité, en accord avec les croyances, la culture, les traditions, les habitudes et préférences alimentaires des individus et conforme aux lois et obligations nationales et internationales;
  - c) la malnutrition est souvent aggravée par des pratiques inappropriées en matière d'alimentation et de soins appliquées aux nourrissons et aux jeunes enfants, un assainissement et une hygiène défectueux, le manque d'accès à l'éducation, à des systèmes de santé de qualité et à l'eau potable, les infections transmises par les aliments et les parasitoses, ainsi que l'ingestion de quantités dangereuses de contaminants chimiques avec des aliments dont la sécurité sanitaire laisse à désirer, du stade de la production à celui de la consommation;



d) les épidémies, notamment celle de la maladie due au virus Ebola, constituent d'immenses défis pour la sécurité alimentaire et la nutrition;

Reconnaissons que différentes formes de malnutrition coexistent au sein de la plupart des pays; si tous les groupes socioéconomiques sont concernés par les risques alimentaires, il existe cependant d'importantes inégalités en ce qui concerne la situation nutritionnelle, l'exposition au risque et le caractère adéquat de l'apport énergétique et de l'apport en nutriments, à la fois d'un pays à l'autre et au sein d'un même pays;

6. Reconnaissons que certains changements socioéconomiques et environnementaux peuvent avoir un impact sur les habitudes en matière d'alimentation et d'activité physique, exposant davantage à l'obésité et aux maladies non transmissibles en raison d'un mode de vie de plus en plus sédentaire et d'une consommation accrue d'aliments à forte teneur en matières grasses, notamment en matières grasses saturées et en acides gras trans, en sucre et en sel/sodium;
7. Reconnaissons la nécessité d'agir face aux impacts du changement climatique et d'autres facteurs environnementaux sur la sécurité alimentaire et la nutrition, en particulier sur la quantité, la qualité et la diversité des aliments produits, en prenant les mesures nécessaires pour lutter contre les effets négatifs;
8. Reconnaissons que les situations conflictuelles et post-conflictuelles, les crises humanitaires et les crises prolongées, imputables, notamment, à des sécheresses, à des inondations, à la désertification, ainsi qu'à des pandémies, compromettent la sécurité alimentaire et la nutrition;
9. Reconnaissons que les actuels systèmes alimentaires sont de plus en plus sollicités afin de fournir à chacun des aliments adéquats, sûrs, variés et riches en nutriments qui contribuent à une alimentation saine, en raison, notamment, des contraintes imposées par la rareté des ressources, la dégradation de l'environnement ainsi que des modes de production et de consommation non durables, les pertes et gaspillages alimentaires et une distribution déséquilibrée;
10. Reconnaissons que le commerce est un élément fondamental de la sécurité alimentaire et de



©FAO/Giampiero Diana

la nutrition et que les politiques commerciales doivent tendre vers le renforcement de la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous, par le truchement d'un système commercial mondial équitable et déterminé par les forces du marché et réaffirmons la nécessité de s'abstenir de mesures unilatérales qui ne sont pas conformes au droit international et en particulier à la Charte des Nations Unies et qui mettent en danger la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que l'indiquait la Déclaration de Rome de 1996;

11. Notons avec une profonde préoccupation que malgré les résultats non négligeables obtenus dans de nombreux pays, on n'a observé, pendant les dernières décennies, que des progrès faibles et inégaux en matière de réduction de la malnutrition et les estimations montrent que:

a) la prévalence de la sous-alimentation a reculé dans des proportions modérées, mais les chiffres estimatifs en valeur absolue, soit 805 millions de personnes souffrant de sous-alimentation chronique entre 2012 et 2014, demeurent inacceptablement élevés;

b) la malnutrition chronique, mesurée par le retard de croissance, a baissé, mais en 2013, elle

## ■ Déclaration de Rome sur la nutrition



touchait encore 161 millions d'enfants de moins de 5 ans, la malnutrition aiguë (dépérissement) concernant quant à elle 51 millions d'enfants de moins de 5 ans;

c) la dénutrition, principale cause profonde de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans, a été à l'origine de 45 pour cent des décès d'enfants dans le monde en 2013;

d) plus de 2 milliards de personnes souffrent de carences en micronutriments, notamment, mais pas exclusivement, en vitamine A, en iode, en fer et en zinc;

e) l'excès pondéral et l'obésité de l'enfant et de l'adulte ont progressé rapidement dans toutes les régions, touchant 42 millions d'enfants de moins de 5 ans (excès pondéral) en 2013 et plus de 500 millions d'adultes (obésité) en 2010;

f) les facteurs de risque alimentaires, associés à une activité physique insuffisante, ont un poids de près de 10 pour cent du fardeau mondial de la maladie et de l'invalidité;

### Vision commune pour une action mondiale visant à mettre fin à toutes les formes de malnutrition

#### 12. Réaffirmons:

a) qu'il est impératif, pour des raisons sanitaires, éthiques, politiques, sociales et économiques, de mettre fin à la malnutrition sous toutes ses formes, en tenant compte tout particulièrement des besoins spéciaux des enfants, des femmes, des personnes âgées, des personnes handicapées, des autres groupes vulnérables, ainsi que des personnes en situation de crise humanitaire;

b) que les politiques nutritionnelles devraient favoriser une alimentation variée, équilibrée et saine à tous les stades de la vie. Elles devraient notamment faire une place particulière aux mille premiers jours allant du début de la grossesse à l'âge de 2 ans, aux femmes enceintes, aux femmes allaitantes, aux femmes en âge de procréer et aux adolescentes, en favorisant et en soutenant les soins et les pratiques alimentaires, dont l'allaitement exclusif pendant les six premiers mois et la poursuite de l'allaitement jusqu'à l'âge de 2 ans et au-delà, avec une alimentation d'appoint appropriée. Une alimentation saine dans les écoles maternelles, les écoles, les institutions publiques, les lieux de travail, les foyers et les familles devrait être encouragée;

c) qu'un appui à une action coordonnée des divers acteurs de l'ensemble des secteurs concernés sur les plans international, régional, national et communautaire doit être consenti par l'intermédiaire de politiques, programmes et initiatives transversaux et cohérents, notamment dans le domaine de la protection sociale, afin d'alléger les fardeaux multiples de la malnutrition et de promouvoir des systèmes alimentaires durables;

d) que l'alimentation ne devrait jamais être utilisée comme instrument de pression politique et économique;

e) que l'instabilité excessive des prix des aliments et des produits agricoles peut avoir une incidence négative sur la sécurité alimentaire et la nutrition, doit être suivie de plus près et nécessite une intervention en raison des problèmes qu'elle pose;

f) que les améliorations de l'alimentation et de la nutrition passent par des cadres législatifs pertinents pour la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, y compris en ce qui concerne le bon usage des produits

agrochimiques, grâce à la promotion de la participation aux activités de la Commission du Codex Alimentarius pour l'élaboration de normes internationales en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, ainsi que pour améliorer les informations destinées aux consommateurs, tout en évitant les techniques inappropriées de commercialisation et de publicité s'agissant des aliments et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants, ainsi que le recommande la Résolution WHA63.14;

g) que les données et indicateurs sur la nutrition, ainsi que les capacités de l'ensemble des pays et l'appui à ces derniers, en particulier les pays en développement, en matière de collecte et d'analyse des données, doivent être améliorés afin de renforcer l'efficacité de la surveillance nutritionnelle, de la prise de décisions et de la reddition de comptes;

h) qu'il est nécessaire de renforcer les moyens d'action des consommateurs grâce à des informations et à une éducation améliorées reposant sur des bases scientifiques dans les domaines de la santé et de la nutrition afin qu'ils puissent opérer en connaissance de cause leurs choix de consommation des produits alimentaires pour se nourrir sainement;

i) que la nutrition devrait être intégrée dans les systèmes nationaux de santé, ceux-ci donnant à tous accès à des services de santé intégrés, dans l'optique de la continuité des soins, notamment par la

promotion de la santé et la prévention des maladies, le traitement et la réadaptation, et contribuant à la réduction des inégalités en répondant aux besoins et vulnérabilités d'ordre nutritionnel propres aux différents groupes de population;

j) que les politiques nutritionnelles devraient faire une place particulière aux femmes et avoir pour effet une autonomisation des femmes et des jeunes filles, contribuant ainsi à donner aux femmes le plein accès, en toute égalité, à la protection sociale et aux ressources, y compris notamment aux revenus, à la terre, aux ressources en eau, aux services financiers, à l'éducation, à la formation, à la science, à la technologie et aux services de santé, favorisant de ce fait la sécurité alimentaire et la santé;

### 13. Reconnaissons:

a) que la coopération internationale et l'aide publique au développement en faveur de la nutrition devraient, selon le cas, appuyer ou compléter les stratégies, les politiques, les programmes et les initiatives de surveillance en matière de nutrition sur le plan national;

b) que la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale est favorisée par des systèmes alimentaires durables, équitables, accessibles dans tous les cas, résilients et multifformes;



©FAO/Paballo Thekiso

## ■ Déclaration de Rome sur la nutrition

c) qu'une action collective est importante pour améliorer la nutrition et nécessite une collaboration entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les communautés;

d) que le caractère non discriminatoire et sûr de l'accès aux ressources et de l'utilisation de celles-ci conformément au droit international est important pour la sécurité alimentaire et la nutrition;

e) que les systèmes alimentaires et agricoles, qui englobent les cultures, l'élevage, les forêts, la pêche et l'aquaculture, doivent être pris en compte dans leur ensemble dans le cadre de politiques publiques concertées, y compris sous l'angle des ressources, de l'investissement, de l'environnement, des populations, des institutions et des processus de production, de transformation, d'entreposage, de distribution, de préparation et de consommation des aliments;

f) que les familles d'agriculteurs, les petits agriculteurs et en particulier les agricultrices jouent un rôle important dans la réduction de la malnutrition et devraient, à ce titre, être soutenus par des politiques intégrées et multisectorielles des pouvoirs publics, selon que de besoin, de nature à renforcer leur capacité de production, à accroître

leurs revenus et à renforcer leur résilience;

g) qu'il y a, en raison des guerres, des occupations, du terrorisme, des troubles civils et des catastrophes naturelles, des foyers de maladie et des épidémies, ainsi que des violations des droits de l'homme et des politiques socioéconomiques inappropriées, des dizaines de millions de réfugiés, de personnes déplacées, de civils non combattants victimes de la guerre et de migrants, qui sont parmi les groupes les plus vulnérables sur le plan nutritionnel. Les ressources dont on dispose pour prendre soin de ces groupes et pour les réinsérer sont souvent très insuffisantes et les carences nutritionnelles sont fréquentes. Toutes les parties responsables devraient coopérer afin d'assurer l'acheminement et la distribution, dans des conditions de sécurité et sans retard, des denrées alimentaires et des fournitures médicales à ceux qui en ont besoin, dans le respect des croyances, des cultures, des traditions, des habitudes et préférences alimentaires des individus, conformément à la législation nationale, au droit et aux obligations internationaux et à la Charte des Nations Unies;

h) que l'investissement agricole responsable<sup>1</sup> et notamment dans les petites exploitations et l'agriculture familiale, ainsi que dans les systèmes alimentaires, est indispensable pour venir à bout de la malnutrition;

i) que les gouvernements devraient protéger les consommateurs, en particulier les enfants, contre la publicité et la commercialisation abusives d'aliments;

j) que pour améliorer la nutrition, il faut assurer des régimes alimentaires sains, équilibrés et variés, y compris, le cas échéant, les régimes alimentaires traditionnels, satisfaire les besoins en nutriments de toutes les classes d'âge et de tous les groupes ayant des besoins nutritionnels particuliers tout en évitant les excès de matières grasses saturées, de sucres et de sel/sodium et éliminer la quasi-totalité des acides gras trans, notamment;

k) que les systèmes alimentaires doivent permettre d'un bout à l'autre de l'année un accès à des aliments qui répondent aux besoins nutritionnels des populations et favoriser les modes d'alimentation sains;

l) qu'il est nécessaire que les systèmes alimentaires contribuent à prévenir et éviter les maladies



infectieuses et notamment les zoonoses et à parer à la résistance aux antimicrobiens;

m) que les systèmes alimentaires, englobant tous les éléments de la production, de la transformation et de la distribution, devraient être durables, résilients et en mesure de fournir de façon équitable des aliments plus variés, prenant dûment soin d'évaluer les impacts sur l'environnement et la santé;

n) qu'il faudrait réduire les pertes et les gaspillages de produits alimentaires d'un bout à l'autre de la filière alimentaire, en vue de contribuer à la sécurité alimentaire, à la nutrition et au développement durable;

o) que les organismes des Nations Unies, notamment le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et les institutions financières internationales et régionales, doivent collaborer plus efficacement à l'appui des efforts nationaux et régionaux, selon le cas, et renforcer la coopération internationale et l'aide au développement afin d'accélérer les progrès en matière de lutte contre la malnutrition;

p) que l'Expo Milano 2015, ayant pour thème «Nourrir la planète, énergie pour la vie», sera, avec d'autres événements et enceintes, l'occasion de souligner l'importance de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de sensibiliser le public, de stimuler le débat international et de mettre en relief les résultats de la CIN2;

### Engagement à agir

#### 14. Nous nous engageons:

a) à éliminer, à l'échelle mondiale, la faim et à prévenir toute forme de malnutrition, en particulier la sous-alimentation, le retard de croissance, le dépérissement, le déficit pondéral et l'excès pondéral de l'enfant de moins de 5 ans ainsi que les carences en micronutriments, en particulier l'anémie, chez la femme et l'enfant, à inverser la tendance à la hausse de l'excès pondéral et de l'obésité et à faire reculer les maladies non transmissibles dues à l'alimentation dans toutes les classes d'âge;

b) à investir davantage dans des interventions et actions efficaces de nature à améliorer le régime alimentaire et la nutrition des populations, y compris dans les situations d'urgence;



©FAO/Vasily Maximov

c) à renforcer les systèmes alimentaires durables, de la production à la consommation et dans tous les secteurs concernés, en élaborant des politiques cohérentes des pouvoirs publics afin d'assurer, d'un bout à l'autre de l'année, l'accès des populations à des aliments répondant à leurs besoins nutritionnels et de favoriser une alimentation sûre et variée;

d) à faire une plus large place à la nutrition dans les stratégies, politiques, plans d'action et programmes nationaux pertinents et à adapter les ressources nationales en conséquence;

e) à améliorer la nutrition en renforçant les capacités humaines et institutionnelles de lutte contre toutes les formes de malnutrition, grâce, notamment, à la recherche-développement scientifique et socioéconomique, à l'innovation et au transfert des technologies appropriées à des conditions convenues d'un commun accord;

f) à renforcer et faciliter les contributions et l'action de toutes les parties prenantes visant à améliorer la

<sup>1</sup> Par agriculture, on entend les cultures, l'élevage, les forêts et la pêche.

## ■ Déclaration de Rome sur la nutrition

nutrition et à promouvoir la collaboration au sein des pays et entre eux, y compris selon les modalités de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et de la coopération triangulaire;

g) à élaborer des politiques, programmes et initiatives visant à assurer une alimentation saine pendant toute la vie, et ce, dès les premiers stades de la vie et jusqu'à l'âge adulte, notamment pour les personnes ayant des besoins nutritionnels spéciaux, avant et pendant la grossesse, en particulier pendant les 1 000 premiers jours en favorisant, en protégeant et en soutenant l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois et la poursuite de l'allaitement au sein jusqu'à 2 ans et plus avec une alimentation d'appoint appropriée, une alimentation saine dans les familles et à l'école pendant l'enfance et d'autres formes d'alimentation spécialisée;

h) à donner aux populations les moyens dont elles ont besoin et à mettre en place un environnement favorable leur permettant de choisir en connaissance de cause les produits alimentaires, pour un mode d'alimentation sain et des pratiques appropriées d'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge grâce à une amélioration de l'information et de l'éducation en matière de santé et de nutrition;

i) à mettre en œuvre les engagements de la présente Déclaration par l'intermédiaire du Cadre d'action, ce qui contribuera aussi à assurer la reddition de comptes et le suivi des progrès faits en ce qui concerne les objectifs nutritionnels mondiaux;

j) à envisager comme il se doit d'intégrer la vision et les engagements pris dans la présente Déclaration dans le processus du programme de développement pour l'après-2015, en établissant notamment un éventuel objectif mondial connexe;

15. Demandons à la FAO et à l'OMS, en collaboration avec d'autres organisations, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations internationales, d'apporter leur appui aux gouvernements, sur demande, pour l'élaboration, le renforcement et la mise en œuvre de leurs politiques, programmes et plans visant à relever les multiples défis de la malnutrition;
16. Recommandons à l'Assemblée générale des Nations Unies de souscrire à la Déclaration de Rome sur la nutrition ainsi qu'au Cadre d'action, qui fournit aux gouvernements une série d'options d'action et de stratégies volontaires à l'usage

des gouvernements, selon que de besoin, et d'envisager de déclarer une décennie d'action pour la nutrition (2016-2025) dans les limites des structures et des ressources disponibles.



©FAO/J. Razuri

# De l'engagement à l'action



## Contexte

1. Globalement, la réduction de la faim et de la malnutrition de la population mondiale s'est sensiblement améliorée depuis la Conférence internationale sur la nutrition (CIN) de 1992. Cependant, le recul de la faim et de la dénutrition a été inégal et intolérablement lent. Aujourd'hui, l'enjeu fondamental consiste à améliorer durablement la nutrition grâce à la mise en œuvre de politiques cohérentes et d'initiatives mieux coordonnées dans tous les secteurs concernés.

## Finalité et objectifs

2. Le présent Cadre d'action à caractère volontaire a pour finalité d'indiquer la marche à suivre pour concrétiser les engagements pris dans la Déclaration de Rome sur la nutrition adoptée par la deuxième Conférence internationale sur la nutrition tenue à Rome, en Italie, du 19 au 21 novembre 2014. Fondé sur des engagements, des cibles et des objectifs existants, le présent Cadre d'action propose une série d'options politiques et de stratégies que les gouvernements<sup>2</sup>, agissant en concertation avec d'autres parties prenantes, peuvent incorporer, le cas échéant, dans leurs plans nationaux relatifs à la nutrition, à la santé, à l'agriculture<sup>3</sup>, au développement et à l'investissement et prendre en compte lors des négociations d'accords internationaux afin de garantir à tous une alimentation meilleure.

3. C'est aux gouvernements qu'il incombe au premier chef d'agir au niveau du pays en concertation avec un vaste éventail de parties prenantes, notamment les communautés concernées, c'est pourquoi les recommandations s'adressent principalement aux chefs de gouvernement. Ils examineront la validité des politiques et des mesures recommandées au regard des besoins et de la situation du pays, ainsi que des priorités nationales et régionales et des dispositions des cadres juridiques. Afin qu'il soit plus facile de rendre des comptes, le présent Cadre d'action adopte les objectifs mondiaux existants fixés pour 2025, en ce qui concerne l'amélioration de la nutrition chez la mère, le nourrisson et l'enfant en bas âge<sup>4</sup> et la réduction des facteurs de risque de maladies non transmissibles<sup>5</sup>.

2 Il est entendu que le terme «gouvernement» englobe l'Union européenne et les autres organisations régionales, s'agissant des affaires relevant de leur compétence.

3 Dans le présent document, le terme «agriculture» désigne les cultures, l'élevage, les forêts et les pêches.

4 À savoir: 1) réduire de 40 pour cent le nombre d'enfants de moins de cinq ans présentant un retard de croissance; 2) réduire de 50 pour cent l'anémie chez les femmes en âge de procréer; 3) réduire de 30 pour cent l'insuffisance pondérale à la naissance; 4) pas d'augmentation du pourcentage d'enfants en excès pondéral; 5) porter les taux d'allaitement exclusif au sein au cours des six premiers mois de la vie à au moins 50 pour cent; et 6) réduire et maintenir au-dessous de 5 pour cent le dépérissement chez l'enfant.

5 À savoir: 1) réduction de 30 pour cent de l'apport en sel; et 2) arrêt de la progression de l'obésité chez l'adolescent et l'adulte.

## De l'engagement à l'action

### Options politiques et programmes recommandés

4. Les options politiques et programmes recommandés ci-après doivent permettre la mise en place d'un environnement favorable et d'améliorer la nutrition dans tous les secteurs.

#### Mesures recommandées aux fins de la création d'un environnement favorable à une action efficace

**Recommandation 1:** Renforcer l'engagement politique et la participation sociale aux fins de l'amélioration de la nutrition au niveau des pays, en recourant au dialogue sur les politiques et au plaidoyer.

**Recommandation 2:** Élaborer – ou réviser, le cas échéant – et chiffrer les plans nationaux pour la nutrition, harmoniser les politiques des différents ministères et organismes lorsque ces politiques ont des incidences sur la nutrition et renforcer les cadres juridiques et les capacités stratégiques dans le domaine de la nutrition.

**Recommandation 3:** Aux fins de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, renforcer ou établir, selon le cas, dans l'ensemble de l'administration des mécanismes nationaux intersectoriels réunissant plusieurs parties prenantes, pour superviser la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes et autres investissements relatifs à la nutrition. Il peut être nécessaire de mettre en place des plateformes de ce type à différents niveaux et il convient de les assortir de solides mécanismes de prévention des fraudes et des conflits d'intérêts.

**Recommandation 4:** Favoriser un investissement responsable et durable dans la nutrition, notamment au niveau national avec des financements locaux; générer des ressources supplémentaires au moyen d'outils de financement novateurs, inciter les partenaires du développement à accroître l'aide publique au développement affectée à la nutrition et encourager les investissements privés en tant que de besoin.

**Recommandation 5:** Améliorer la disponibilité, la qualité, la quantité, la couverture et la gestion des systèmes d'information multisectoriels relatifs à l'alimentation et à la nutrition pour améliorer l'élaboration des politiques et la transparence.

**Recommandation 6:** Promouvoir la collaboration entre pays, notamment la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire,



©FAO/Steven Bolaños Arango

ainsi que la mise en commun d'informations relatives à la nutrition, à l'alimentation, aux technologies, à la recherche, aux politiques et aux programmes.

**Recommandation 7:** Renforcer la gouvernance de la nutrition et coordonner les politiques, les stratégies et les programmes des organisations, programmes et fonds du système des Nations Unies dans le cadre de leurs mandats respectifs.

#### Mesures recommandées à l'appui de systèmes alimentaires durables pour des régimes sains

**Recommandation 8:** Examiner les politiques et les investissements nationaux et intégrer des objectifs nutritionnels dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes alimentaires et agricoles afin de faire progresser une agriculture sensible aux enjeux nutritionnels, d'assurer la sécurité alimentaire et de favoriser des régimes sains.

**Recommandation 9:** Renforcer la production alimentaire et la transformation des aliments sur le plan

local, notamment au niveau des petits exploitants<sup>6</sup> et des familles d'agriculteurs en accordant une attention particulière à l'autonomisation des femmes, tout en reconnaissant qu'un commerce efficient et efficace est essentiel à la réalisation d'objectifs nutritionnels.

**Recommandation 10:** Favoriser la diversification des cultures, y compris les cultures traditionnelles sous-utilisées, une production de fruits et légumes plus abondante, et une production adéquate de produits d'origine animale le cas échéant, en appliquant des méthodes de production alimentaire et de gestion des ressources naturelles durables.

**Recommandation 11:** Améliorer les techniques et les infrastructures d'entreposage, de conservation, de transport et de distribution afin de réduire l'insécurité alimentaire saisonnière, les pertes d'aliments et d'éléments nutritifs et le gaspillage.

**Recommandation 12:** Mettre en place et renforcer des institutions, des politiques, des programmes et des services visant à améliorer la résilience de l'approvisionnement alimentaire dans les zones exposées aux crises, y compris celles qui sont touchées par le changement climatique.



**Recommandation 13:** Élaborer, adopter des directives internationales à l'appui de régimes alimentaires sains ou les adapter, si nécessaire.

**Recommandation 14:** Encourager la réduction progressive des matières grasses saturées, du sucre, du sel/sodium et des acides gras trans dans les aliments et les boissons afin d'en éviter un apport excessif, et améliorer la teneur en nutriments, le cas échéant.

**Recommandation 15:** Envisager la mise en place d'instruments réglementaires et d'application volontaire – comme des méthodes et moyens de commercialisation, des campagnes de promotion, des politiques d'étiquetage, des mesures d'incitation ou de dissuasion économiques en se conformant aux normes du Codex Alimentarius et aux règles de l'Organisation mondiale du commerce – pour promouvoir des régimes alimentaires sains.

**Recommandation 16:** Établir des normes fondées sur les aliments ou les éléments nutritifs visant à donner accès à des régimes sains et à l'eau potable dans des structures publiques comme les hôpitaux, les crèches, les lieux de travail, les universités, les écoles, les services d'alimentation et de restauration, les bureaux de l'administration publique et les prisons, et encourager la mise en place de dispositifs favorisant l'allaitement au sein.

### Mesures recommandées en matière de commerce et d'investissements internationaux

**Recommandation 17:** Encourager les gouvernements, les organismes, les programmes et les fonds des Nations Unies, l'Organisation mondiale du commerce et d'autres organisations internationales à identifier des possibilités de réaliser des objectifs mondiaux en matière d'alimentation et de nutrition, par le truchement de politiques en matière de commerce et d'investissement.

**Recommandation 18:** Améliorer la disponibilité de l'approvisionnement alimentaire et l'accès aux aliments par l'intermédiaire de politiques et d'accords commerciaux appropriés, et déployer tous les efforts pour veiller à ce que ces accords et politiques n'aient pas d'incidence négative sur le droit à une alimentation adéquate dans d'autres pays<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> L'expression «petits exploitants» désigne les travailleurs agricoles et du secteur alimentaire, les artisans-pêcheurs, les pasteurs, les peuples autochtones et les paysans sans terre (Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, 2013).

<sup>7</sup> Résolution A/RES/68/177 de l'Assemblée générale des Nations Unies, paragraphe 25.

## De l'engagement à l'action

### Mesures recommandées en matière d'éducation nutritionnelle et d'information sur la nutrition

**Recommandation 19:** Mettre en œuvre des interventions d'éducation et d'éducation nutritionnelles fondées sur les directives nationales relatives aux régimes alimentaires et sur des politiques cohérentes en matière d'alimentation et de régimes alimentaires, grâce à un renforcement des programmes scolaires, à la mise en place de modules d'éducation nutritionnelle au sein des services sanitaires, agricoles et de protection sociale, à l'organisation d'interventions au niveau des communautés et à la diffusion d'informations sur les points de vente, y compris pour ce qui est de l'étiquetage.

**Recommandation 20:** Renforcer les compétences et les capacités en matière de nutrition de manière à permettre des activités d'éducation nutritionnelle, notamment pour les intervenants de première ligne, les travailleurs sociaux, le personnel chargé de la vulgarisation agricole, les enseignants et les professionnels de la santé.

**Recommandation 21 :** Mener des campagnes de «marketing social» adéquates et mettre en œuvre des programmes de communication autour des changements de style de vie de manière à promouvoir l'activité physique, la diversification des régimes alimentaires, la consommation d'aliments riches en micronutriments comme les fruits et légumes, y compris les aliments traditionnels locaux – en tenant compte des aspects culturels –, une meilleure nutrition des enfants et des mères, des pratiques de soins adaptées et enfin, des méthodes d'allaitement et une alimentation d'appoint appropriées, ciblées et adaptées aux différents publics et aux différentes parties prenantes au système alimentaire.

### Mesures recommandées en matière de protection sociale

**Recommandation 22:** Incorporer des objectifs nutritionnels dans les programmes de protection sociale et dans les filets de sécurité de l'assistance humanitaire.

**Recommandation 23:** Utiliser des distributions d'espèces et de produits alimentaires, y compris des programmes d'alimentation scolaire et d'autres formes de protection sociale au bénéfice des populations vulnérables afin d'améliorer les régimes alimentaires grâce à un meilleur accès à des aliments acceptables du point de vue des croyances, de la culture, des traditions, des habitudes et préférences alimentaires des personnes, conformément aux législations et obligations nationales et internationales, et adéquats du point de vue nutritionnel à l'appui de régimes sains.

**Recommandation 24:** Accroître les revenus des populations les plus vulnérables en créant des emplois décents pour tous, notamment en faisant la promotion d'emplois indépendants

### Mesures recommandées aux fins de l'établissement de systèmes de services de santé solides et résilients

**Recommandation 25:** Renforcer les systèmes de services de santé<sup>8</sup> et promouvoir la couverture universelle des soins de santé, en misant plus particulièrement sur les soins de santé primaires, afin que les systèmes sanitaires nationaux puissent lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes.



©FAO/Oleksandra Novgorodova

**Recommandation 26:** Assurer une meilleure intégration des actions en faveur de la nutrition dans les systèmes de services de santé grâce à des stratégies de renforcement appropriées dans divers domaines: ressources humaines, encadrement et gouvernance, financement, prestation de services, fourniture de médicaments essentiels, information et suivi.

**Recommandation 27:** Dans le cadre de programmes de santé, promouvoir l'exécution d'interventions directes en matière de nutrition et d'actions sanitaires ayant une incidence sur la nutrition qui soient accessibles à tous.

**Recommandation 28:** Mettre en œuvre la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, le Plan d'application exhaustif 2012-2015 de l'OMS concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant et le Plan d'action mondial 2013-2020 de l'OMS pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles au moyen de financements suffisants et de politiques appropriées.



©FAO/Ryanwil Baldovino

### Mesures recommandées pour promouvoir, protéger et faciliter la pratique de l'allaitement au sein

**Recommandation 29:** Adapter et appliquer le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et les résolutions connexes adoptées ultérieurement par l'Assemblée mondiale de la santé.

**Recommandation 30:** Mettre en œuvre des politiques et des pratiques propres à promouvoir la protection des mères qui travaillent, y compris en réformant le droit du travail, le cas échéant<sup>9</sup>.

**Recommandation 31:** Mettre en œuvre des politiques, des programmes et des actions visant à faire en sorte que les services de santé puissent promouvoir, protéger et faciliter l'allaitement maternel, y compris dans le cadre de l'initiative Hôpitaux amis des bébés.

**Recommandation 32:** Encourager et promouvoir, au moyen d'activités de plaidoyer, d'éducation et de renforcement des capacités, un environnement porteur dans lequel les hommes, en particulier les pères, s'occupent activement de leurs nourrissons et jeunes enfants et partagent cette responsabilité avec les mères. En parallèle, renforcer l'autonomisation des femmes et améliorer leur santé et leur état nutritionnel tout au long de leur existence.

**Recommandation 33:** Veiller à ce que les politiques et les pratiques mises en œuvre dans les situations d'urgence et les crises humanitaires encouragent, protègent et facilitent l'allaitement au sein.

### Mesures recommandées pour lutter contre le déperissement

**Recommandation 34:** Adopter des politiques et des mesures et mobiliser les financements nécessaires afin que le traitement du déperissement soit plus largement accessible grâce à une approche communautaire de lutte contre la malnutrition aiguë et pour améliorer la gestion intégrée des maladies de l'enfant.

<sup>8</sup> Conformément au paragraphe 9 du préambule de la résolution WHA67.14, la couverture sanitaire universelle suppose que chacun, sans discrimination, ait accès à des ensembles de prestations déterminés à l'échelle nationale, comprenant les services essentiels nécessaires en matière de promotion de la santé, de prévention, de traitement curatif et palliatif et de réadaptation, ainsi qu'à des médicaments essentiels, sûrs, financièrement abordables, efficaces et de qualité, sans que le recours à ces prestations n'expose les usagers à des difficultés financières, en mettant l'accent en particulier sur les pauvres, les personnes vulnérables et les couches marginalisées de la population.

<sup>9</sup> Comme le précisent la Convention n° 183 sur la protection de la maternité de l'Organisation internationale du travail et la recommandation 191 correspondante.

## De l'engagement à l'action



**Recommandation 35:** Intégrer la mise en place d'une capacité opérationnelle préalablement aux catastrophes et aux situations d'urgence dans les politiques et les programmes pertinents.

### Mesures recommandées pour lutter contre le retard de croissance

**Recommandation 36:** Mettre en place des politiques et renforcer les interventions pertinentes afin d'améliorer la nutrition et la santé maternelles, depuis le stade de l'adolescence jusqu'aux périodes de grossesse et d'allaitement.

**Recommandation 37:** Élaborer des politiques, des programmes et des stratégies en matière de santé, afin de promouvoir une alimentation optimale du nourrisson et de l'enfant en bas âge, en particulier l'allaitement exclusif au sein pendant les six premiers mois, suivi d'une période d'alimentation d'appoint suffisante (entre 6 et 24 mois).

### Mesures recommandées pour lutter contre l'excès pondéral et l'obésité chez l'enfant

**Recommandation 38:** Fournir des conseils en matière d'alimentation aux femmes enceintes pour favoriser une prise de poids saine et une nutrition adéquate.

**Recommandation 39:** Améliorer l'état nutritionnel et la croissance de l'enfant, notamment en s'attaquant au problème de l'exposition de la mère à l'offre commerciale d'aliments d'appoint facilement accessibles et en améliorant les programmes d'alimentation d'appoint à l'intention des nourrissons et des enfants en bas âge.

**Recommandation 40:** Réglementer la commercialisation des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants conformément aux recommandations de l'OMS.

**Recommandation 41:** Créer un environnement porteur qui encourage l'activité physique pour lutter contre la sédentarité dès les premiers stades de la vie.

### Mesures recommandées pour le traitement de l'anémie chez la femme en âge de procréer

**Recommandation 42:** Améliorer l'apport en micronutriments en encourageant la consommation d'aliments à densité élevée en nutriments, et plus particulièrement en fer, si nécessaire, et en recourant à des stratégies d'enrichissement et de complémentation et promouvoir une alimentation saine et diversifiée.

**Recommandation 43:** Fournir aux femmes enceintes une complémentation quotidienne en fer, en acide folique et divers autres micronutriments dans le cadre de soins prénatals; et fournir aux femmes une complémentation intermittente en fer et en acide folique pendant le cycle menstruel, lorsque la prévalence de l'anémie est de 20 pour cent ou plus, ainsi qu'un traitement vermifuge, le cas échéant.

### Mesures recommandées dans les services de santé pour améliorer la nutrition

**Recommandation 44:** Mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à garantir à tous l'accès à des moustiquaires imprégnées d'insecticide et leur utilisation et à faire en sorte qu'un traitement préventif contre le paludisme soit donné aux femmes enceintes dans les zones où le risque de transmission de cette maladie est modéré à élevé.

**Recommandation 45:** Assurer la vermifugation périodique de tous les enfants d'âge scolaire dans les zones endémiques.

**Recommandation 46:** Mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à améliorer l'aptitude des services de santé à prévenir et traiter les maladies infectieuses<sup>10</sup>.

**Recommandation 47:** Fournir une complémentation en zinc pour réduire la durée et atténuer la gravité des épisodes diarrhéiques et en éviter la répétition chez l'enfant.

**Recommandation 48:** Fournir aux enfants d'âge préscolaire une complémentation en fer et, entre autres, en vitamine A de manière à réduire le risque d'anémie.

**Recommandation 49:** Mettre en œuvre des politiques et des stratégies pour faire en sorte que les femmes soient informées de manière exhaustive et disposent d'un accès total à des services de santé complets qui assurent un appui approprié pour une grossesse et un accouchement sans risques.

### Mesures recommandées en ce qui concerne l'eau, l'assainissement et l'hygiène

**Recommandation 50:** Mettre en œuvre des politiques et des programmes misant sur des approches participatives pour améliorer la gestion de l'eau dans les secteurs de l'agriculture et de la production alimentaire<sup>11</sup>.

**Recommandation 51:** Investir dans l'accès universel à l'eau potable et s'engager à atteindre cet objectif, avec la participation de la société civile et l'appui de partenaires internationaux, le cas échéant.

**Recommandation 52 :** Mettre en œuvre des politiques et des stratégies misant sur des approches participatives pour assurer à tous un accès à des conditions d'assainissement satisfaisantes<sup>12</sup> et promouvoir des pratiques favorisant une bonne hygiène, notamment le lavage des mains avec du savon.

### Mesures recommandées en ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments et la résistance aux antimicrobiens

**Recommandation 53:** Élaborer, établir, mettre en œuvre ou renforcer, le cas échéant, des systèmes de contrôle des produits alimentaires, notamment en révisant et en modernisant la législation et les réglementations nationales relatives à la sécurité sanitaire des aliments, pour faire en sorte que, dans toute la filière alimentaire, les producteurs et les fournisseurs d'aliments fassent preuve de responsabilité.

**Recommandation 54:** Participer activement aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius relatifs à la nutrition et à la sécurité sanitaire des aliments et appliquer au niveau national, le cas échéant, les normes adoptées à l'échelle internationale.

**Recommandation 55:** Adhérer et participer activement aux réseaux internationaux pour mettre en commun les informations relatives à la sécurité sanitaire des aliments, et notamment pour gérer les situations d'urgences<sup>13</sup>.

**Recommandation 56:** Sensibiliser les parties prenantes concernées aux problèmes posés par la résistance aux antimicrobiens et mettre en œuvre des mesures multisectorielles permettant de lutter contre ce phénomène, notamment l'emploi raisonné des produits antimicrobiens en médecine vétérinaire et en médecine humaine.

<sup>10</sup> Y compris la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, la vaccination contre la rougeole et le traitement par antibiotiques des infections urinaires féminines.

<sup>11</sup> Notamment avec la réduction du gaspillage d'eau dans le contexte de l'irrigation, les stratégies d'usages multiples de l'eau (y compris les eaux usées) et l'utilisation plus judicieuse des technologies qui conviennent.

<sup>12</sup> Y compris en réalisant concrètement des évaluations des risques et en mettant en œuvre des pratiques de gestion, s'agissant de l'assainissement et de l'utilisation sans danger des eaux usées.

<sup>13</sup> Réseau international FAO/OMS des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN), [http://www.who.int/foodsafety/areas\\_work/infosan/en/](http://www.who.int/foodsafety/areas_work/infosan/en/).

## De l'engagement à l'action

**Recommandation 57:** Élaborer et appliquer des directives nationales relatives à l'utilisation prudente des produits antimicrobiens chez les animaux destinés à la production alimentaire, conformément aux normes reconnues à l'échelle internationale et adoptées par des organisations internationales compétentes, afin de réduire l'utilisation non thérapeutique des produits antimicrobiens et de mettre fin à leur utilisation en tant qu'activateurs de croissance en l'absence d'analyses des risques, comme l'indique le Code d'usages du Codex Alimentarius CAC/RCP61-2005.

### Recommandations concernant l'obligation de rendre des comptes

**Recommandation 58:** Les gouvernements sont encouragés à fixer des objectifs en matière de nutrition, ainsi que des objectifs d'étape, qui soient cohérents avec le calendrier de mise en œuvre (2016-2025) et les objectifs mondiaux relatifs à la nutrition et aux maladies non transmissibles établis par l'Assemblée mondiale de la Santé. Les gouvernements sont invités à insérer – dans les cadres de suivi nationaux – des indicateurs convenus à l'échelle internationale ayant trait aux résultats



obtenus en matière de nutrition (pour suivre les progrès en matière de réalisation des objectifs nationaux), à l'exécution des programmes de nutrition (notamment la couverture des interventions) et à l'environnement politique lié à la nutrition (notamment les arrangements institutionnels, les capacités et les investissements dans le domaine de la nutrition)<sup>14</sup>. Dans toute la mesure possible, il faut que le suivi soit réalisé par l'intermédiaire de mécanismes existants.

**Recommandation 59:** La FAO et l'OMS produiront conjointement, en étroite collaboration avec d'autres organisations, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres organisations régionales et internationales compétentes, le cas échéant, des rapports sur la concrétisation des engagements pris dans la Déclaration de Rome sur la nutrition. Les rapports seront fondés sur les autoévaluations des pays ainsi que sur les informations mises à disposition par l'intermédiaire d'autres mécanismes de suivi et de responsabilisation (par exemple, rapports d'autoévaluation du mouvement Scaling Up Nutrition (mouvement du renforcement de la nutrition), rapports présentés à la Conférence de la FAO et à l'Assemblée mondiale de la Santé et le Rapport mondial sur la nutrition).

**Recommandation 60:** Les organes directeurs de la FAO et de l'OMS et les autres organisations internationales concernées sont invités à envisager d'inscrire la présentation de rapports relatifs à l'ensemble des suites données à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition à l'ordre du jour des réunions ordinaires des organes directeurs de la FAO et de l'OMS, notamment les conférences régionales de la FAO et les comités régionaux de l'OMS, si possible tous les deux ans. Les directeurs généraux de la FAO et de l'OMS sont aussi invités à transmettre ces rapports à l'Assemblée générale des Nations Unies le cas échéant.

<sup>14</sup> Les cadres de suivi peuvent être élaborés en s'inspirant du Cadre mondial de suivi concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et l'enfant en bas âge, et du cadre de suivi du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles, ainsi que des indicateurs de suivi de la sécurité alimentaire (prévalence de la dénutrition (FAO), échelle des expériences de l'insécurité alimentaire et autres indicateurs largement utilisés).

# Fonds d'affectation spéciale pour l'action en faveur de la nutrition

Dans les jours qui ont suivi la CIN2, la FAO a créé le Fonds d'affectation spéciale pour l'action en faveur de la nutrition en vue d'aider à transformer la Déclaration de Rome et son Cadre d'action en actions concrètes pour lutter contre la malnutrition. Le Fonds renforce les capacités des gouvernements pour lutter contre les principaux défis nutritionnels, en mobilisant des ressources pour les programmes et projets, en particulier le programme Action pour la nutrition que la FAO vient de lancer, qui vise à mobiliser les systèmes agricoles et alimentaires de manière à améliorer la nutrition à travers le monde.

En créant le Fonds d'affectation spéciale pour l'action en faveur de la nutrition et en mobilisant les ressources indispensables pour financer des initiatives en matière de nutrition, la FAO met en place un mécanisme essentiel en vue d'atteindre les objectifs fixés pendant la CIN2. Les systèmes agricoles et alimentaires ont un

rôle fondamental à jouer dans la lutte contre toutes les formes de malnutrition, en répondant aux besoins nutritionnels immédiats, sous-jacents et élémentaires. Par le biais du Fonds et du Programme connexe, la FAO peut aider ses partenaires à prendre des mesures – notamment l'élaboration et la programmation des politiques, le renforcement des capacités, la gestion des systèmes d'information et des connaissances – afin de veiller à ce que les investissements effectués dans les systèmes alimentaires permettent d'améliorer la nutrition.



©FAO/Ryanwil Baldovino

---

*Nous avons l'opportunité d'éradiquer la faim de notre vivant. C'est le plus bel héritage que nous puissions laisser aux générations futures.*

***José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO***

---

**Organisation des Nations Unies pour  
l'alimentation et l'agriculture**

Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italie  
Tél: (+39) 06 57051  
Fax: (+39) 06 570 53152  
Courriel: [FAO-HQ@fao.org](mailto:FAO-HQ@fao.org)  
Site Web: [www.fao.org](http://www.fao.org)

**#ICN2**

